

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00492

AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000 DES GORGES DE LA LOIRE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 100

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 114

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230928-D20230049210

Date de mise en ligne : 03 octobre 2023

Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Evelynne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Véronique FALZONE, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD,
M. Bernard LAGET, Mme Fabienne MARMORAT, M. Gilles PERACHE,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE NATURA 2000 DES GORGES DE LA LOIRE

Le Préfet de la Loire a saisi Saint-Etienne Métropole pour émettre un avis sur l'extension du périmètre Natura 2000 permettant d'améliorer la cohérence d'ensemble des sites Natura 2000 sur le territoire.

Le projet de périmètre d'extension des sites Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation « Pelouses, landes et habitats rocheux des gorges de la Loire » et Zone de Protection Spéciale « Gorges de la Loire » a fait l'objet d'une concertation importante auprès des communes concernées à savoir Saint-Etienne (secteur de Saint-Victor-sur-Loire), Saint-Maurice-en-Gourgois, Çaloire, Saint-Paul-en-Cornillon, Unieux, Chambles et Saint-Just Saint-Rambert.

Ces extensions proposées sont le résultat d'une mise en évidence de certaines zones adjacentes au périmètre actuel créé en 2002 où des enjeux environnementaux sont présents et des actions pourraient être mises en œuvre.

Ce travail a été conduit par le SMAGL dans le cadre de la mise à jour du DOCOB de mars 2022 à décembre 2023. Les suivis naturalistes réalisés dans le cadre de ces programmes, les démarches d'inventaires complémentaires ABC, qui a été complété par une cartographie des habitats d'intérêts communautaires.

Les habitats et espèces à fort enjeu de conservation présents sur le site :

Au total, 16 habitats d'intérêt communautaire ont été inventoriés dont 6 sont nouveaux par rapport au périmètre existant (pelouses calcicoles, pelouses acidophiles, aulnaie frênaie).

L'enjeu de conservation est de maintenir des pratiques agricoles extensives nécessaires à ces habitats (lutte contre la déprise agricole, absence de surpâturage ou de pratiques dégradant les habitats naturels) et de renforcer de continuités écologiques boisées et humides.

Au total le site accueille

- 24 espèces à l'annexe 1 de la direction Oiseaux dont 16 régulièrement observées dans le périmètre de l'extension (dont 8 nouvellement ajoutées grâce à cette mise à jour)
- 17 espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive Habitats dont 7 régulièrement observées dans le périmètre de l'extension (dont 6 nouvellement ajoutées grâce à cette mise à jour).

Le périmètre étendu :

Il a été pointé que le périmètre initial n'était pas fonctionnel, ni sur le terrain, ni en matière de contractualisation. Il était donc nécessaire de redessiner le périmètre sur la base des

parcelles cadastrales complètes pour viser des opérations de contractualisation sur terrain agricole et forestier. Le nouveau périmètre permettra aussi d'apporter plus de cohérence avec les dispositifs de protection environnementaux existant puisqu'il englobera dans son intégralité la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire.

La superficie du site initiale était de 2 499 hectares, la surface proposée supplémentaire est de 2 237 hectares (cf. carte en annexe). Aussi la surface totale du site des Gorges de la Loire après validation de l'extension serait de 4 736 hectares soit une augmentation de 47 %.

Le site s'étend sur 7 communes (Saint-Etienne (secteur de Saint-Victor sur Loire), Saint-Maurice-en-Gourgois, Caloire, Saint-Paul-en-Cornillon, Unieux) sur Saint-Etienne Métropole ainsi que Chambles et Saint-Just-Saint-Rambert sur Loire Forez Agglomération.

Les impacts sur l'activité agricole :

L'extension du périmètre Natura 2000 des Gorges de la Loire n'a que des impacts positifs pour l'agriculture. En effet, cela renforce les possibilités de contractualisation dans ces secteurs : contrats Natura 2000 et MAEC mesures agro environnementales et climatiques financés potentiellement par Région/Etat/Europe.

Concernant les interactions avec le PAEN, Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains, elles sont également positives puisque le classement de nouveaux secteurs ne fera que renforcer la vocation agricole ou naturelle des parcelles concernées et incluses dans ce programme le cas échéant.

Les pratiques attendues dans le DOCOB Natura 2000 convergent avec celles pratiquées par les exploitants agricoles en place dans ces secteurs, ce qui justifie d'ailleurs l'intérêt écologique du site.

Le classement en zones NATURA 2000 permet également d'avoir accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques lorsque les propriétaires s'engagent par la signature d'une charte Natura 2000 à respecter certaines pratiques sur leurs parcelles (démarche volontaire).

Les impacts du classement sur le devenir des espaces :

Le classement en zones NATURA 2000 est définitif mais ne prévoit aucun pas de règlement associé. Ce classement agit comme une protection car il inventorie et permet de suivre les connaissances des enjeux repérés. Ainsi en cas d'intervention sur les sites NATURA 2000 (travaux, manifestations sportives et culturelles, ...) il est nécessaire de constituer un dossier d'évaluation des incidences qui justifient l'absence de dégradation des habitats et des espèces.

L'articulation avec la Stratégie biodiversité métropolitaine :

Les actions à mener pour répondre aux objectifs de NATURA 2000 s'inscrivent dans le programme de la stratégie biodiversité métropolitaine :

- sensibilisation des habitants à notre joyau local de biodiversité,
- amplification et poursuite de la connaissance naturaliste,
- travaux de conservation et de restauration de milieux naturels via les outils proposés par NATURA 2000 (financements Région/Etat/Europe),
- veille et maîtrise foncière,
- partenariat en vue de contractualisation avec les exploitants agricoles.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'extension du périmètre NATURA 2000 des sites des Gorges de la Loire, dans les limites du document graphique annexé.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,

A black ink signature consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,

A large, stylized blue ink signature that starts with a long vertical stroke, loops around, and ends with a horizontal stroke.

Hervé REYNAUD